



Informations et instructions concernant l'annonce de programmes sur le portail eGovernment DETEC

Qu'est-ce que le portail eGovernment DETEC et quels sont ses avantages ?

[eGovernment DETEC](#) est le portail central du Département fédéral de l'environnement, de l'énergie, des transports et de la communication (DETEC). Il permet à la population d'effectuer électroniquement certaines démarches administratives. Le portail propose des prestations qui couvrent l'ensemble des activités du DETEC. Il remplace l'ancien portail BAKOM Online.

L'objectif du portail eGovernment DETEC est de regrouper les activités que les offices menaient jusqu'ici et de simplifier la collaboration entre la Confédération, les cantons, la population, les entreprises et d'autres organisations. Grâce aux services numériques du portail, les démarches administratives peuvent être effectuées où que vous soyez, en toute simplicité et 24h/24.

La [vidéo en lien](#) vous donne un aperçu des principales fonctions.

Comment dois-je procéder pour annoncer mon programme ?

Avant de pouvoir effectuer votre annonce de programme, vous devez vous soumettre au préalable à un **processus d'enregistrement** :

- Vous devez vous **enregistrer** en tant qu'**utilisateur** du portail.
- Vous devez fournir plusieurs informations sur votre entreprise ou votre organisation - dans le langage informatique : "**Créer une organisation**", si le diffuseur est une personne morale.

Ces données servent à garantir votre accès aux différentes prestations (services) disponibles sur le portail eGovernment DETEC.

L'accès au portail eGovernment DETEC peut sembler relativement compliqué et exige peut-être un peu de patience. Une fois enregistré, vous verrez qu'il est très facile de remplir le formulaire d'annonce.

A la fin du présent document, vous trouvez une série de liens et d'adresses utiles en cas de problèmes lors de l'annonce du programme.

1^{ère} étape : Enregistrement en tant qu'utilisateur du portail

Pour utiliser le [portail eGovernment DETEC](#), vous avez besoin d'un **login**. Vous pouvez créer ce login via le système central de gestion des accès de la Confédération eIAM.

L'enregistrement est gratuit. Vous trouvez la marche à suivre ici : [Comment m'enregistrer et me connecter sur le portail eGovernment DETEC ?](#)

2^e étape : Créer une organisation sur le portail eGovernment DETEC

Après vous être connecté au portail eGovernment DETEC, vous pouvez naviguer dans le portail et lancer le service "[Créer une organisation](#)". Le service vous guide à travers les différentes étapes à suivre pour saisir les données relatives à votre organisation. Vous trouvez des informations plus détaillées dans le [guide succinct sur le processus d'intégration](#). Cette étape n'est nécessaire que si le diffuseur est une personne morale.

Remarque : Si vous travaillez pour une organisation qui est déjà enregistrée dans le portail, vous pouvez demander une autorisation en démarrant le service "[Demander des droits organisationnels](#)". Le [guide](#) ci-dessous décrit le processus en détail.

3^e étape : Utilisation du service « Annonce de programmes de radio et de télévision »

Lorsque vous vous connectez au portail, cliquez sur [Catalogue des services](#) → [Médias électroniques](#) → [Annonce de programmes de radio et de télévision](#). Vous y trouverez nos offres en ligne [Annoncer un programme de radio](#) et [Annoncer un programme de télévision](#), que vous pouvez démarrer en cliquant sur "Lancer le service".

Les annonces existantes peuvent être gérées et mises à jour sous [Mes programmes - Aperçu et modifications](#).

Si le diffuseur est une personne morale et que l'organisation n'est pas déjà enregistrée, vous pouvez effectuer l'enregistrement ultérieurement. Dans les conditions préalables, vous trouverez le lien correspondant sur [Créer une organisation](#).

Vous avez encore des questions sur le nouveau portail de cyberadministration ?

Vous trouverez les réponses aux principales questions dans les FAQ du portail : [FAQ FR | eGovernment DETEC](#). Vous pouvez également nous contacter par courriel ou par téléphone.

- Question concernant l'enregistrement (login, authentification, etc.) :
[CH-LOGIN HELP — eIAM, Identity & Access Management de la Confédération](#)
- Questions relatives aux partenaires commerciaux (adresses, autorisations, etc.) :
[Formular de contact | eGovernment DETEC](#)
- Questions sur les annonces de perturbations :
Tél.: +41 58 460 51 00 Courriel: rm-dispatching@bakom.admin.ch
- Questions sur les annonces de programmes de radio et de télévision :
Tél.: +41 58 460 55 32 Courriel: m-meldepflicht@bakom.admin.ch